

**ARRÊTÉ DEP-2026-412 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2021 portant création et définition du brevet professionnel fleuriste ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys des brevets professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel fleuriste pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Francis SELLAM, inspecteur de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Ali AKKOU, professionnel

Enseignants :

Madame Aude EMERY-MAUVIGNER

Madame Estelle DECHAMBENOIT

Madame Céline RODRIGUES

Monsieur Cédric EXARE

Professionnels :

Madame Marie BRILLAC

Monsieur Nicolas LE ROUZIC

Madame Agnès POISSON

Madame Oksana MAURY

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET